Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Août 1899. No. 40.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, 5 Rue Daunot à Alfortville, près Paris (Seine) qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA



JOURNAL HEBDOMADAIRE.

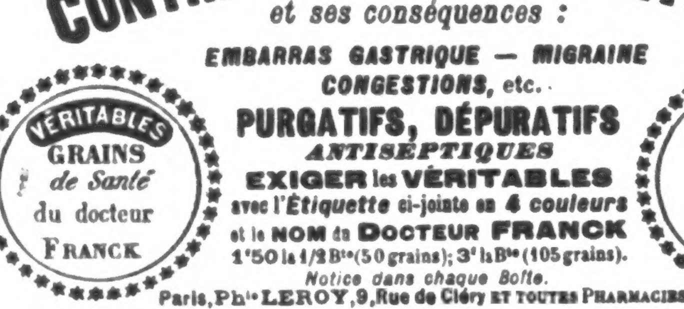
JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS;
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.







AU KLONDYKE

(Spécial au MANITOBA).

Le Klondyke est-il encore le mot magique qui éveillait mille tableaux dorés l'an dernier ? Fait-il encore rêver dans la Province de Québec à des fortunes subites, à des millions trouvés par ceux qui voulaient se donner la peine de venir ramasser l'or à la pelle ? J'en doute. Car les quelques milliers de miséreux qui nous ont quittés depuis deux mois plus pauvres qu'ils n'étaient venus; d'autres milliers qui nous laisseront l'automne prochain, vont certainement désillusionner ces pauvres cultivateurs et artisans, qui vendaient leurs propriétés ou prenaient leurs petites épargnes pour venir passer un an, dix-huit mois, disaient-ils à leurs familles, à leurs amis, dans les riches mines du Klondyke; juste le temps de remplir deux ou trois grands sacs de *nuggets* et de poudre d'or.

***

Pauvres cultivateurs! La meilleure mine pour eux c'était leur terre; ils le reconnaissent bien aujourd'hui, mais il est trop tard; ils l'ont hypothéquée ou vendue. Et pourtant,

" Un trésor est caché dedans."

disait à ses enfants le laboureur du bon LaFontaine. Mais on voulait gagner une fortune rapidement, et sans beaucoup de travail, sinon sans péril. Ils se sont trompés. Qu'ils servent donc d'exemple à tous nos colons, pour les encourager à aimer leur terre et la vie des champs; car là seulement ils trouveront la joie, la tranquillité et la prospérité s'ils veulent s'y livrer à un travail sérieux. C'est encore un conseil du fabuliste :

Travaillez, prenez de la peine!
C'est le fond qui manque le moins!

***

On peut bien en toute assurance répéter ces vers au Manitoba; mais on se tromperait souvent au Klondyke Je connais des centaines de mineurs qui ont péniblement travaillé tout l'hiver à creuser des puits de 20, 25 et 40 pieds dans un sol tout glacé, à la recherche du métal précieux mais c'est le fond qui a manqué. Pas une parcelle d'or, ou, en si petite quantité, qu'ils ne pouvaient l'exploiter avec profit. Aussi sont-ils dépourvus d'argent et de provisions après plus d'un an du plus pénible travail Trouveriez-vous un seul cultivateur au Manitoba, qui, même dans les plus mauvaises années est arrivé après un travail régulier, à un aussi triste résultat ? Combien de mineurs changeraient leur sort avec le plus pauvre des colons du Manitoba !

***

Le départ de tant de mineurs déçus va sans doute diminuer considérablement l'enthousiasme des chercheurs d'or. Tant mieux! Il y a encore assez de monde au Klondyke pour répondre à toutes les demandes d'ouvriers et alors tous les mineurs pourront peut-être trouver de l'emploi, et gagner de meilleurs gages. Il en vient bien encore un certain nombre des paroisses qui ont vu le retour de quelque mineur heureux, mais ces pauvres gens ne sont pas plutôt arrivés qu'ils regrettent infiniment d'avoir voulu tenter la fortune qui sourit à si peu de favoris. Aussi, beaucoup d'entre eux vendent immédiatement leurs provisions et retournent à leur village! Ils risqueraient autrement de ne plus pouvoir sortir faute de moyens, s'ils s'attardaient trop longtemps à Dawson.

***

Dawson! c'est la ville des cosmopolites par excellence ! Il y a ici un ramassis de voleurs et d'assassins qui ont fui la justice des autres pays et se sont crus à l'abri de toute poursuite en venant à Dawson. Mais la correspondance secrète de la police en a fait reconnaître un bon nombre et on me dit que la police de Dawson ne laissera pas fermer la navigation avant d'en arrêter plusieurs et les envoyer sous escorte se faire pendre ailleurs. La police est cependant bien tolérante. Pourvu qu'on ne vole pas d'une manière trop flagrante et qu'on ne tue pas, on peut tout faire à Dawson! Aussi les jeux de hasard, les "saloons" les maisons de prostitution, les dancing halls, les théatres où les honnêtes gens ne vont pas, tout cela s'étale grossièrement à la vue de tout le monde. Le "Black Jack" le "Stud poker" le "Faro," sont à l'ordre du jour avec la fameuse roulette. Les "Saloons" sont ornés de peintures d'après nature, où l'on expose des nudités révoltantes sous le nom de Printemps, le Bain etc. A la bar, on voit accoudés des filles et des hommes, buvant à grand verre, chantant et bavant!

Qui est gardien de la morale publique à Dawson ?

***

Nous avons à Dawson un Conseil qui fait des ordonnances qu'Ottawa ratifie ou désavoue. Ce fantôme de Gouvernement du Yukon est dans la plus fausse position qu'on puisse imaginer. Il ne peut disposer de l'argent qu'il lui faudrait pour bien administrer le district; avant de payer un sou il faut qu'il envoie à Ottawa tout l'argent qu'il retire des mines et qu'on lui renvoie ensuite par mesquines petites sommes, que M. le Ministre de l'Intérieur veut bien nous octroyer. C'est la cause d'un retard nuisible à la bonne administration de ce district minier. Aussi si il faut entendre les plaintes! Ça part de partout, d'en haut et d'en bas ! ! !

***

Savez-vous combien le Klondyke a produit d'or cette année ? On parle de $18 à $20,000,000, de dollars. Les trois quarts de cet or sont déjà partis pour les Etats-Unis. Et pourquoi ? Pour bien des raisons. D'abord, il n'y a pas d'hôtel de monnaie au Canada, et le Gouvernement qui n'a pas besoin d'or, je suppose, ne s'occupe pas de donner aux mineurs le valeur de sa poudre. Les mineurs reçoivent pour chaque once d'or $18 et $19, à San Francisco, tandis qu'on lui offre ici dans les banques, $14 et $15. Je suis allé moi-même à la Banque de Commerce pour faire changer $1000, en poudre d'or. On a d'abord fait l'essai de cette or, et on m'a dit que sa valeur était de $15 60 l'once ; mais que pour la mettre en barre ça coûtait assez cher, et que le plus qu'on pouvait me donner, c'était $15.00 l'once. Croyez-vous, maintenant, que les mineurs, vont laisser leur or ici ? Presque tous les Canadiens-français qui avaient de l'or, sont partis pour retourner dans leur famille, mais en passent par San Francisco, où il vont changer des millions de livres de poudre d'or. Si les Banques Canadiennes ne veulent pas se contenter du bénéfice que font les Banques américaines dans l'échange de l'or, elles ne recevront que les dépôts de ceux-là seuls, qui ne pourront faire autrement, mais le Gouvernement d'Ottawa ne devrait-il pas s'occuper un peu de la question ?

***

Notre service postal est aussi défectueux qu'il ne l'a jamais été ; les lettres ne viennent plus et les journaux retardent encore davantage. Tout le monde s'en plaint ; les journaux officiels ici demandent au Gouvernement de prendre des mesures pour nous assurer la malle plus régulière. La compagnie qui a le contrat de la malle s'excuse de ne pas apporter les sacs, parceque ses bateaux sont surchargés de fret Est-ce tolérable ! ! O gouvernement de contrats malheureux !

***

Je finis. Je vous mettrai, de temps à autre, quelques notes sur le papier. Peut-être, cela intéressera les lecteurs du "Manitoba." D'ailleurs, il y en a plusieurs qui ont des membres ici. Il y en a de Winnipeg, de Saint-Boniface, de Saint-Norbert, de St-Pierre, de Lorette, etc. Tous n'ont pas fait fortune, mais tous sont bien et avec quelqu'espérance encore de réussir. A. B.

Dawson, 1er août 1899.

Le gouvernement fédéral prétend que la banque Ville-Marie avait en circulation pour $200,000 de plus de billets qu'elle n'en eût dû avoir légalement. Le président et deux des principaux employés de la banque sont poursuivis au criminel pour s'être rendus coupables de cette irrégularité.

LE GOUVERNEMENT LAURIER

Mis en accusation devant le public

TEXTE DE LA MOTION DE L'HON. M. FOSTER

(*Courrier du Canada*)

Voici le texte de la motion de M. Foster, contenant l'acte d'accusation de l'opposition contre le gouvernement Laurier, le gouvernement de soixante millions :

" Que les faits suivants concernant la taxe, le revenu, la dépense et la dette publique sont établis par les records officiels.

Impôts de douane :

1892	$19,859,684
1896	20,219,037
1898	22,157,788
1899	25,157,931

Taux par cent sur les marchandises imposées dépensées au pays :

1892	30,25
1896	29,94
1898	29,24
1899	28,74

Percentage sur les marchandises imposées et admises en franchise :

1892	17,47
1896	18,28
1898	16,95
1899	16,57

Impôts de douane et d'accise :

1892	$27,710,432
1896	27,759,285
1898	29,576,456
1899	34,505,374

Impôts de douane et d'accise par habitants :

1892	$5,63
1896	5,42
1898	5,63
1899	6,50

Revenu total perçu :

1892	$36,412,378
1896	36,618,591
1898	40,555,238
1899	44,698,155

Percentage par tête du revenu perçu :

1892	$7,27
1896	7,14
1898	7,73
1899	8,41

Dépense totale :

1892	$42.141,732
1896	41,702,688
1898	45,334,281
1899	50,000,000

Dépense par tête :

1892	$8,41
1896	8.14
1898	8,64
1899	9,40

Dette publique nette :

1896	$258,497,432
1898	263,956,398
1899	264,283,937

" Qu'aux élections de 1896, le parti libéral soumit au pays une politique favorisant, entre autres choses :

(a) Une réduction de l'impôt ;

(b) Une diminution de la dépense ;

(c) Une diminution de la dette publique ;

(d) L'extermination du principe protecteur ;

(e) L'indépendance du Parlement et la pureté des élections ;

(f) L'abolition des bonus ou subsides aux voies ferrées ;

(g) Une administration honnête et économique.

" Que la comparaison de 1899 avec 1896, démontre que l'impôt perçu en droit de douane et d'accise a augmenté de près de 7 millions ou de plus d'une piastre par tête de la population et que le montant total perçu du peuple a augmenté de plus de 8 millions ou environ $1.27 par tête ;

" Que la dépense totale a été augmentée d'environ 8 millions ou plus de $1.25 par tête et que le montant total, non compris les crédits supplémentaires de l'an prochain, voté pour l'année 1899-1900 atteint le chiffre extraordinaire de $51,796,344 ou treize millions de plus que la somme votée et $14,847,197 de plus que la somme dépensée pour 1896 ;

" Que la dette nette a été augmentée d'environ six millions et qu'elle devra être encore considérablement augmentée par la dépense énorme autorisée durant la présente session ;

" Qu'au lieu d'exterminer la protection et d'établir un système de libre échange ou de tarif pour le revenu seulement, on a incorporé le principe de la protection dans les actes du tarif de 1897 et 1898, et le résultat des années 1898-99 démontrent que l'on a perçu 27·74 pour cent sur toutes les marchandises imposables importées pour consommation au pays, comparé à 34·94 pour cent en 1896, ou 16,95 pour cent comparé à 17,47 pour cent de 1892 à 1896 inclusivement sur les marchandises imposables et admises en franchise ;

" Que l'indépendance du Parlement et la pureté électorale ont été illustrées par le trafic des sièges dans les deux chambres du parlement pour des fins purement de parti ; par la démission arbitraire et injustifiable, et la nomination intéressée et sans nécessité d'employés publics dans toutes les branches du service ; par les promesses écrites et non autorisées de subventions et de positions données à des membres du Parlement et autres par le premier ministre et autres membres du gouvernement pour des fins électorales et de parti ; par la répudiation en pratique du principe de la concurrence publique par soumissions aux contrats pour la dépense de l'argent public et par l'octroi de contrats privés à des amis politiques qui se font ainsi des profits au dépens du pays ;

" Qu'au lieu d'abolir les systèmes de bonus et de subsides aux chemins de fer, on a, cette année, en sus du paiement de $1,600,000 pour le chemin de fer du comté de Drummond et de $140,000 de rente annuelle pendant 99 ans au Grand-Tronc, autorisé la dépense de pas moins de $6,500,000 comme bonus en général aux compagnies de chemins de fer qui dans plusieurs cas sont parallèles à d'autres voies et ne sont pas nécessaires ;

" Que la promesse de maintenir une administration honnête, économique et d'affaires a été illustrée par les faits suivants :

(a) L'entrée dans des entreprises non autorisées par le Parlement et pour lesquelles il n'y avait pas de crédits votés, exigeant la dépense de millions de piastres et l'emploi pour d'autres fins d'argents spécialement votés pour des fins distinctes, mettant ainsi de côté le principe constitutionnel que les appropriations doivent être faites et sanctionnées par le Parlement ;

(b) En entreprenant la construction de quais et d'édifices publics dont la nécessité n'est aucunement démontrée au point de vue public ou qui devraient être laissés à l'initiative provinciale ou municipale ;

(c) Par une dépense extravagante, inefficace ou inutile projetée et faite dans le district du Yukon et une mauvaise administration qui a exposé tout le système au soupçon général, provoqué des accusations sérieuses affectant le caractère et l'efficacité de l'administration et de ses officiers, compromettant le bon nom du Canada, accusations que l'on a refusé de soumettre à la lumière d'une enquête judiciaire indépendante ;

Par l'inaptitude du gouvernement à diriger les travaux du Parlement, son incapacité de produire une législation dont le pays a besoin, d'obtenir un service rapide sur l'atlantique, de régler aucune des questions internationales en litige et d'obtenir aucune préférence mutuelle dans le commerce avec les autres

A suivre sur la 3e page.

Le Manitoba.

Mercredi 23 Aout 1899

Archevêché de Saint-Boniface,
19 août 1899.

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, le Triduum préparatoire à la consécration au Sacré Cœur de Jésus, qui devait se faire les cinq, six et sept septembre est fixé aux sept, huit et neuf du même mois; la consécration devant être le dimanche, dix septembre.

ARTHUR BÉLIVEAU Ptre.
Secrétaire.

CONSECRATION DU GENRE HUMAIN
Au Sacre-Cœur

Archevêché de St-Boniface,
le 11 juillet, 1899.

MES CHERS COLLABORATEURS.

Il nous est fort agréable de vous transmettre les deux documents pontificaux ci-joints; vous voudrez bien les lire au prône dans votre paroisse ou mission.

La bulle "Properante jam ad exitum sæculo" indique un jubilé universel qui durera depuis Noel 1899 jusqu'aux premières vêpres de Noel 1900, et, ceux-là seuls qui se rendront à Rome pourront gagner les indulgences qui y sont attachées. Mais les faveurs jubilaires seront ensuite étendues au monde entier.

L'encyclique "Annum Sacrum" concerne la consécration du monde entier au Sacré Cœur de Jésus. Nous désirons que les trois jours qui précèdent la fête de la Nativité de la très sainte Vierge, c'est-à-dire le cinq, le six et le sept septembre prochain, soient consacrés à une pieuse préparation à cet acte solennel. Vous devrez donner chaque jour la bénédiction du T. S. Sacrement et réciter les litanies du Sacré-Cœur avant le chant du "Tantum ergo"; puis le huit septembre, en présence de toute la paroisse réunie, vous réciterez, en tenant à la main un cierge allumée, l'acte de consécration au Sacré-Cœur prescrit par Sa Sainteté.

Espérons que le Règne de Jésus-Christ va se raffermir et s'étendre dans le monde entier, grâce à ces grands actes de religion en l'honneur de Jésus-Rédempteur.

Veuillez croire, Mes Chers Collaborateurs, à tout mon dévouement en N. S. et M. I.

† ADÉLARD, O. M. I.,
Archevêquede Saint-Boniface.

Lettre Encyclique de Notre Très Saint-Père Léon XIII. Pape par La Divine Providence. Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en Paix et en Communion avec le Siège Apostolique, de la Consécration du Genre Humain au Très Sacré-Cœur de Jésus. A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII., Pape.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous avons naguère, comme vous le savez, ordonné par lettres apostoliques qu'un jubilé serait célébré prochainement dans cette ville sacrée, suivant la coutume et la règle établies par les anciens. Aujourd'hui, dans l'espoir et dans l'intention d'accroitre la piété dont sera empreinte cette solennité religieuse, Nous avons projeté et Nous conseillons une manifestation éclatante. Pourvu que tous les fidèles Nous obéissent de cœur et avec une bonne volonté unanime et généreuse, Nous attendons de cet acte, et non sans raison, des résultats précieux et durables, d'abord pour la religion chrétienne et ensuite pour le genre humain tout entier.

Maintes fois, Nous nous sommes efforcé d'entretenir et de mettre de plus en plus en lumière cette forme excellente de piété qui consiste à honorer le Très Sacré-Cœur de Jésus. Nous suivions en cela l'exemple de nos prédécesseurs Innocent XII, Benoît XIII, Clément XIII, Pie VI, Pie VII et Pie IX. Tel était notamment le but de notre décret publié le 28 juin de l'année 1889, et par lequel Nous avons élevé au rite de première classe la fête du Sacré-Cœur.

Mais maintenant Nous songeons à une forme de vénération plus imposante encore, qui puisse être en quelque sorte la plénitude et la perfection de tous les hommages que l'on a coutume de rendre au Cœur très sacré. Nous avons confiance que cette manifestation de piété sera très agréable à Jésus-Christ, rédempteur.

D'ailleurs, ce n'est pas pour la première fois que le projet dont Nous parlons est mis en question. En effet, il y a environ vingt-cinq ans, à l'approche des solennités du deuxième centenaire du jour où la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque avait reçu de Dieu l'ordre depropager le culte du divin Cœur, des lettres pressantes émanant non seulement de particuliers, mais encore d'évêques, furent envoyées en grand nombre et de tous côtés à Pie IX. Elles tendaient à obtenir que le Souverain-Pontife voulût bien consacrer au très saint Cœur de Jésus l'ensemble du genre humain. On jugea bon de différer, afin que la décision fut mûrie davantage. En attendant, les villes reçurent l'autorisation de se consacrer séparément si cela leur agréait, et une formule de consécration fut prescrite. Maintenant, de nouveaux motifs étant survenus, Nous pensons que l'heure est arrivée de mener à bien ce projet.

Ce témoignagne général et solennel de respect et de piété est bien dû à Jésus-Christ car il est le Prince et le Maître suprême. En effet, son empire ne s'étend pas seulement aux nations qui professent la foi catholique ou aux hommes qui ayant reçu régulièrement le saint baptême se rattachent en droit à l'Église, quoiqu'ils en soient séparés par des opinions erronées ou par un dissentiment qui les arrache à sa tendresse.

Le règne du Christ embrasse aussi tous les hommes privés de la foi chrétienne, de sorte que l'université du genre humain est réellement soumise au pouvoir de Jésus. Celui qui est le Fils unique de Dieu le Père, qui a la même substance que Lui et qui "est la splendeur de sa gloire et l'empreinte de sa substance" (Heb. I, 3), celui-là nécessairement possède tout en commun avec le Père; Il a donc aussi le souverain pouvoir sur toutes choses. C'est pourquoi le Fils de Dieu dit de lui-même par la bouche du prophète: "Pour moi, j'ai été établi roi sur Sion, sa sainte montagne; le Seigneur m'a dit: Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, je te donnerai les nations pour ton héritage et les limites de la terre pour ton patrimoine." (Ps. II).

Par ces paroles, Jésus-Christ déclare qu'il a reçu de Dieu la puissance soit sur toute l'Eglise qui est figurée par la montagne de Sion, soit sur le reste du monde jusqu'à ses bornes les plus lointaines. Sur quelle base s'appuie ce souverain pouvoir, c'est ce que nous apprennent clairement ces paroles: "Tu es mon fils." Par cela même, en effet, que Jésus-Christ est le fils du Roi du monde, il hérite de toute sa puissance; de là ces paroles: "Je te donnerai les nations pour ton héritage." A esc paroles sont semblables celles de l'apôtre saint Paul: "Son fils qu'il a établi héritier en toutes choses." (Heb. I. 2).

Mais il faut surtout considérer ce que Jésus-Christ a affirmé clairement par les paroles de Notre-Seigneur aux apôtres: "Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre." (Mathieu XXVIII, 18). Si toute puissance a été donnée au Christ, il s'ensuit nécessairement que son empire doit être souverain, absolu, indépendant de la volonté de tout être, de sorte qu'aucun pouvoir ne soit égal ni semblable au sien. Et puisque cet empire lui a été donné dans le ciel et sur la terre, il faut qu'il voit le ciel et la terre lui obéir.

Effectivement, il a exercé ce droit extraordinaire et qui lui est propre, lorsqu'il a ordonné aux apôtres de répandre sa doctrine, de réunir les hommes en une seule Eglise par le baptême du salut, enfin de leur imposer des lois que personne ne pût méconnaître, sans mettre en péril son salut éternel.

Mais ce n'est pas tout, Jésus-Christ commande non seulement en vertu d'un droit naturel et comme fils de Dieu, mais encore en vertu d'un droit acquis. Car "Il nous a arrachés de la puissance des ténèbres," (Colos. I-13) et en outre Il "s'est livré Lui-même pour la Rédemption de tous," (I. Tim. II, 6). Non seulement les catholiques et ceux qui ont reçu régulièrement le baptême chrétien, mais tous les hommes et chacun d'eux sont devenus pourLui "un peuple conquis," (I Pet. II, 9). Aussi, saint Augustin a-t-il eu raison de dire à ce sujèt: "Vous cherchez ce que Jésus-Christ a acheté? voyez ce qu'Il a donné et vous saurez ce qu'Il a acheté. Le sang du Christ est le prix de l'achat. Quel objet peut avoir une telle valeur? Lequel, si ce n'est le monde entier? Lequel, si ce n'est toutes les nations? C'est pour l'univers entier que le Christ a payé un tel prix." (Tract. 20 in Joan).

Pourquoi les infidèles eux-mêmes sont-ils soumis au pouvoir de Jésus-Christ? Saint Thomas nous en expose longuement la raison. En effet, après avoir demandé si le pouvoir judiciaire de Jésus-Christ, s'étend à tous les hommes et avoir affirmé que "l'autorité judiciairé découle de l'autorité royale," il conclut nettement: "Tout est soumis au Christ quant à la puissance, quoique tout ne lui soit pas soumis encore quant à l'exercice même de cette puissance," (3a. P. Q. 59, A. 4). Ce pouvoir du Christ et cet empire sur les hommes s'exercent par la vérité, par la justice et surtout par la charité.

Mais à cette double base de sa puissance et de sa domination, Jésus-Christ nous permet dans sa bienveillance d'ajouter, si nous y consentons de notre côté la consécration volontaire. Dieu est Rédempteur à la fois, iipossède pleinement, et d'une façon parfaite, tout ce qui existe. Nous, au contraire, nous sommes si pauvres et si dénués que nous n'avons rien qui nous appartienne et dont nous puissions lui faire présent. Cependant, dans sa bonté et sa charité souveraines, il ne refuse nullement que nous lui donnions et que nous lui consacrions ce qui lui appartient, comme si nous en étions les possesseurs Non seulement il ne refuse pas cette offrande, mais il la désire et il la demande: "Mon fils, donne-moi ton cœur." Nous pouvons donc lui être pleinement agréables par notre bonne volonté et l'affection de notre âme. En nous consacrant à lui, non seulement nous reconnaissons et nous acceptons son empire ouvertement et avec joie, mais encore nous témoignons réellement que si ce que nous donnons nous appartenait, nous l'offririons de tout notre cœur; nous demandons ainsi à Dieu de vouloir bien recevoir de nous ces objets mêmes qui lui appartiennent absolument. Telle est l'efficacité de l'acte dont il s'agit, tel est le sens de nos paroles.

Puisque le Sacré-Cœur est le symbole et l'image sensible de la charité infinie de Jésus-Christ, charité qui nous anime à nous aimer les uns les autres, il est naturel de nous consacrer à ce Cœur très saint. Agir ainsi, c'est se donner et se lier à Jésus-Christ, car les hommages, les marques de soumission et de piété que l'on offre au divin Cœur se rapportent réellement et en propre au Christ Lui-même.

C'est pourquoi Nous engageons et Nous exhortons à accomplir avec ardeur cet acte de piété tous les fidèles qui connaissent et aiment le divin Cœur. Nous désirerions vivement qu'ils se livrassent à cette manifestation le même jour, afin que les sentiments et les vœux communs de tant de milliers de fidèles fussent portés en même temps au temple céleste.

Mais oublierons-nous une quantité innombrable d'hommes, pour lesquels n'a pas encore brillé la vérité chrétienne? Nous tenons la place de Celui qui est venu sauver ce qui était perdu et qui a donné son sang pour le salut du genre humain tout entier. Aussi Nous songeons avec assiduité à ramener vers la véritable vie ceux mêmes qui gisent dans les ténèbres de la mort; Nous avons envoyé de tous côtés pour les instruire des messagers du Christ Et maintenant, déplorant leur sort, Nous les recommandons de toute notre âme et Nous les consacrons, autant qu'il est en Nous, au Cœur très sacré de Jésus.

De cette manière, l'acte de piété que Nous conseillons à tous sera profitable à tous. Après l'avoir accompli, ceux qui connaissent et aiment Jésus-Christ sentiront croitre leur foi et leur amour. Ceux qui connaissan le Christ négligent cependant sa loi et ses préceptes pourront puiser dans son Sacré-Cœur la flamme de la charité. Enfin, nous implorerons tous d'un cœur unanime le secours céleste pour les infortunés qui souffrent dans les ténèbres de la superstition. Nous demanderons que Jésus-Christ, auquel ils sont soumis "quant à la puissance," les soumette un jour "quant à l'exercice de cette puissance." Et cela, non seulement "dans un siècle à venir, quand il a ccomplira sa volonté sur tous les êtres en récompensant les uns et en châtiant les autres," (saint Thomas, *loco citato*), mais encore dès cette vie mortelle, en leur donnant la foi et la sainteté. Puissent-ils honorer Dieu par la pratique de la vertu, comme il convient, et chercher à obtenir la félicité céleste et éternelle.

Une telle consécration apporte aussi aux Etats l'espoir d'une situation meilleure, car cet acte de piété peut établir ou raffermir les liens qui unissent naturellement les affaires publiques à Dieu. Dans ces derniers temps surtout, on a fait en sorte qu'un mur s'élevât pour ainsi dire entre l'Eglise et la société civile. Dans la constitution et l'administration des Etats, on compte pour rien l'autorité de la juridiction sacrée et divine, et l'on cherche à obtenir que la religion n'ait aucun rôle dans la vie publique. Cette attitude aboutit presque à enlever au peuple la foi chrétienne; si c'était possible on chasserait de la terre Dieu lui-même. Les esprits étant en proie à un si insolent orgueil, est-il étonnant que la plus grande partie du genre humain soit livrée à des troubles profonds et battue par des flots qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du péril? Il arrive fatalement, que les fondements les plus solides du salut public s'écroulent lorsqu'on laisse de côté la religion. Dieu pour faire subir à ses ennemis le châtiment qu'ils avaient mérité, les a livrés à leurs penchants, de sorte qu'ils s'abandonnent à leurs passions et s'épuisent dans une licence excessive

De là, cette abondance de maux qui depuis longtemps sévissent sur le monde et qui Nous obligent à demander le secours de Celui qui seul peut les écarter. Or, qui est celui-là, sinon Jésus-Christ, fils unique de Dieu? "car nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes, par lequel nous devions être sauvés," (Act. IV. 12). Il faut donc recourir à Celui qui est "la voie, la vérité et la vie." L'homme a erré, qu'il revienne dans la route droite; les ténèbres ont envahi les âmes, que cette obscurité soit dissipée par la lumière de la vérité; la mort s'est emparée de nous, conquérons la vie. Il nous sera enfin permis de guérir tant de blessures, on verra renaitre avec toute justice l'espoir en l'antique autorité, les splendeurs de la foi reparaitront, les glaives tomberont et les armes s'échapperont des mains lorsque tous les hommes accepteront l'empire du Christ et s'y soumettront avec joie, et quand "toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père." (Phil. II, 11).

A l'époque où l'Eglise, toute proche encore de ses origines, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui prépara une magnifique et prochaine victoire. Aujourd'hui, voici qu'un autre emblème béni et divin s'offre à nos yeux. C'est le Cœur très sacré de Jésus, sur lequel se dresse la Croix et qui brille d'un magnifique éclat au milieu des flammes. En lui nous devons placer toutes nos espérances; nous devous lui demander et attendre de lui le salut des hommes.

Enfin, Nous ne voulons point passer sous silence un motif particulier, il est vrai, mais légitime et sérieux, qui Nous pousse à entreprendre cette manifestation. C'est que Dieu, auteur de tous les biens, Nous a naguère sauvé d'une maladie dangereuse. Nous voulons évoquer le souvenir d'un tel bienfait et en témoigner publiquement Notre reconnaissance par l'accroissement des hommages rendus au très saint Cœur.

Nous décidons en conséquence que le 9, le 10 et le 11 du mois de juin prochain, dans l'église de chaque localité et dans l'église principale de chaque ville, des prières déterminées seront dites. Chacun de ces jours-là, les litanies du Sacré-Cœur, approuvées par Notre autorité, seront jointes aux autres invocations. Le dernier jour on récitera la formule de consécration que Nous vous envoyons, Vénérables Frères, en même temps que ces lettres.

Comme gages des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à vous, à votre clergé et au peuple que vous dirigez.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 mai de l'année 1899, de Notre pontificat le vingt-deuxième.

LÉON XIII, PAPE

Sont passées à Saint-Boniface la semaine dernière, la Rev. Sœur Mathilde, sœur de Madame T. A Bernier, et la Rev. Sœur Michel-des-Saints, sœur du Rev. P. Renaud ancien recteur du collège de Saint-Boniface, toutes deux en route pour la Californie, où la première s'en va comme supérieure de la maison de Santa-Monica, et la seconde comme trésorière de la maison provinciale d'Oakland. Ces dignes religieuses appartiennent à l'Ordre des Sœurs de Jésus-Marie, qui exerce parmi nous une si salutaire influence par la bonne éducation qu'elles donnent à nos jeunes filles.

CHARLATANISME

L'animadversion que mérite le gouvernement Greenway pour avoir trompé les catholiques et les avoir dépossédés de leurs privilèges en 1890, est si palpable, que son organe français de Winnipeg tente une diversion. Il fait campagne sur le dos de M. Norquay.

C'est du pur charlatanisme. En effet il ne s'agit pas, aux prochaines élections de rendre un verdict sur Norquay mais sur Norquay.

D'ailleurs, si s'on peut conclure quelque chose de ce fatras, c'est que si Norquay est coupable d'avoir eu pendant quelques semaines la velléité de commettre l'injustice à notre égard, cent fois plus coupable est M. Greenway.

M. Greenway n'en a pas eu seulement la pensée; il a bel et bien réalisé son projet; et après l'avoir réalisé, il entend n'en plus démordre.

De même que le "Métis" d'alors a blâmé M. Norquay, de même le MANITOBA d'aujourd'hui blâme M. Greenway. De même tout le monde devrait faire. Et comme c'est Greenway qui régnait en 1890 et qui a régné depuis lors jusqu'aujourd'hui, c'est à lui qu'il faut s'en prendre.

"L'Echo" n'es pas de cet avis. Il trouve abominable que Norquay ait, dans un moment de crise, cédé à des sentiments que nous ne pouvons approuver. Mais pas une étrange contradiction, il soutient M. Greenway qui a brutalement exécuté contre nous la plus odieuse des manoeuvres, et qui depuis dix ans, nous tient sous son talon. L'"Echo" aime la botte de Greenway, et il voudrait nous amener tous à la baiser.

Le peuple n'est pas si naïf ni si servile.

Quels qu'aient pu être les sentiments de M. Norquay en 1879, il sait bien que rien ne forçait M. Greenway de nous flageller en 1890.

M. Greenway était libre de continuer, en 1890, le règne de justice qui existait alors. S'il a préféré ouvrir une ère de persécution, c'est qu'il l'a bien voulu et qu'il en espérait du bénéfice.

Son bénéfice, il l'a eu durant assez longtemps; il doit maintenant recueillir son châtiment, lequel approche; car, de tous les côtés arrivent des nouvelles qui nous disent que son règne achève. Bien attrapés seront ceux qui auront jusqu'à la fin espéré en son étoile.

Elle file l'étoile de M. Greenway.

Allez. MM. de "L'Echo"! Faites le procès des morts; le peuple, plus pratique et meilleur juge de la situation, va s'occuper des vivants.

Parmi ces vivants se trouvent M. Greenway et ses collègues, qui ont mis la province en feu, armé les classes les unes contre les autres, bafoué les catholiques.

Des hommes se sont rencontrés qui, bien que n'ayant pas sur toutes choses les mêmes idées, se sont cependant ligués pour délivrer la province de ce joug intolérable.

Nous en sommes!

La majorité de notre population en est aussi.

Elle ne veut pas subir la honte, comme les gens de "L'Echo," d'être regardée comme pouvant avoir quelque chose de commun avec le régime de persécution pratiquée contre nous par M. Greenway. Elle comprend que nous parler de Norquay, mort et enterré avant 1890, c'est vouloir la duper et détourner ses regards des méfaits de Greenway.

CROQUE-MITAINE

Geignant et soufflant, les yeux enflammés, un poing sur la hanche, l'autre sur sa colichemarde—style de "L'Echo de Manitoba"—le rédacteur de cette feuille s'essaye dans le rôle de croque-mitaine, après s'être montré dans celui de polisson. Sous sa nouvelle défroque, il n'en reste pas moins le drôle qu'il a toujours été en notre pays.

Après les coups de fouet que nous lui avons administrés, nous nous attendions bien à quelques cris de colère.

Nous les avons eus dans "L'Echo de Manitoba" de la semaine dernière.

L'épitre n'est pas fulgurante mais elle indique une forte irritation des tissus bilieux.

Tant pis pour lui Fallait se conduire proprement. Nous avons dû lui faire éprouver combien il peut en cuire de vouloir faire le muscadin, surtout quand on est, comme lui, vulnérable ailleurs qu'au talon.

Dans cet écrit, que sottement il signe de son nom, comme si l'individu avait jamais fait trembler le monde, le rédacteur de "L'Echo" déclare qu'il tiendra notre directeur responsable de tout ce qui s'écrira contre lui au MANITOBA.

A votre aise, farouche croque-mitaine. C'est bien ce qu'a toujours pensé et voulu le directeur du MANITOBA. C'est pourquoi il a toujours trouvé bien godiche votre manie de viser à droite et à gauche quand vous aviez au bout de votre escopette la cible que vous cherchiez.

Pétrissez de la prose ou de la boue! Chez vous l'un ne se distingue guère de l'autre. Quand vous serez bien d'aplomb sur vos jarrets raidis, lancez-nous le paquet!

Seulement, en échange de vos confidences, nous allons vous en faire d'autres.

Quinze mois durant vous vous êtes conduit, en dépit de votre particule, comme un vilain, insultant tout le monde, faisant fi, en journalisme, de la plus vulgaire honnêteté.

Nous avons gardé le silence. Il en est résulté que ceux que vous attaquiez y ont gagné et que "L'Echo de Manitoba" y a perdu. Cependant ce jeu-là, bon pour un temps, est fini. Bien désolés d'avoir à vous en informer.

A en juger par votre attitude d'à présent, nous pouvons nous promettre quelque plaisir. En effet, à la première claque, vous vous pâmez. Vos contorsions sont amusantes. Nous nous en offrirons encore le spectacle.

Donc, c'est entendu, vous vous conduirez comme un gentilhomme, vous cesserez d'injurier, vous laisserez les personnalités de côté, ou vous attraperez des coups de trique.

D'autres aussi, en attraperont. Car nous n'oublions pas que vous n'êtes là qu'un plumitif. D'autres ont la haute main sur la boutique. Nous avons jusqu'à présent respecté ceux-ci. Nous voudrions bien ne pas nous départir de cette règle, mais à la condition que "L'Echo" respecte aussi ses adversaires.

Nous ne terminerons pas sans toutefois adresser quelques félicitations au rédacteur de "L'Echo de Manitoba." Il triomphe de ses propriétaires. Ceux-ci, en hommes prudents, l'avaient obligé d'effacer son nom du journal; il s'agissait de donner le change au public et de faire croire qu'un esprit nouveau était entré dans la bicoque; le rédacteur s'était prêté à cette petite manœuvre, non sans se rebiffer; les uns et les autres s'étaient affublés d'un masque.

Le masque est tombé. "L'Echo" d'aujourd'hui est "L'Echo" d'autrefois. On a remis à l'affiche le nom du rédacteur, qui est le même qu'avant la mue printanière du journal. Donc, c'est toujours, après comme ci-devant, le même esprit qui règne dans cette maison.

Mais si nous avons des félicitations à offrir au rédacteur, à l'occasion de son triomphe sur ses propriétaires, il nous doit bien, lui aussi, quelque chose. C'est grâce à nous s'il a pu faire tomber le mystérieux rideau qu'on avait tendu devant sa binette endommagée, pour la dérober aux regards du bon public, qui en avait assez.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Mgr Ritchot est reparti de l'Hôpital de Saint-Boniface; le vénérable curé de Saint-Norbert est assez gravement malade. Nous faisons des vœux pour son rétablissement à la santé

Le 30 du courant, le Rév. M. Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, atteindra le 25e anniversaire de son élévation à la prêtrise. Il y aura à cette occasion cérémonie religieuse. Nous présentons dès aujourd'hui nos hommages et nos félicitations au Rev. M. Cherrier.

Les RR. PP. Lemire et Devine, Jésuites, se sont arrêtés un jour au collège de Saint-Boniface, hier, en route pour la côte du Pacifique.

Le Rév. Père Drummond, S. J., a donné dimanche dernier au Portage du Rat une conférence qui a réuni autour de lui un grand nombre d'auditeurs.

Le R. P. Dom Marie-Antoine Straub, supérieur des Chanoines Réguliers à Saint-Léon était ici à la fin de la semaine dernière.

Monsieur l'abbé Joseph Trudel est arrivé hier à Saint-Boniface, de retour de Rome où il a étudié pendant deux années; il revient dans le diocèse avec le titre de docteur en théologie. Le révérend monsieur Trudel sera une acquisition précieuse pour notre clergé.

Le R. P. Dom Bernier est reparti mardi pour Saint-Claude, après avoir séjourné à Saint-Boniface depuis le samedi.

LE GOUVERNEMENT LAURIER

Suite de la 1ère page

parties de l'empire ou de nous trouver des conditions réciproques ou autres dans aucune partie du monde.

"Que cette chambre est d'opinion que la violation des engagements pris solennellement et publiquement par un parti, lorsque ce parti cherche à changer l'administration du pays, est répréhensible et de nature à corrompre la morale publique et que dans le cas du gouvernement actuel, elle mérite la condamnation la plus sévère.

"Que l'augmentation étonnante des dépenses par le gouvernement et le caractère injustifiable deplusieurs de ces dépenses, élevant comme elle le fait, le fardeau déjà trop lourd de la taxe, est une cause d'anxiété et d'alarme et nous menace d'un grand danger public.

"Que l'extravagance, et le manque de principes exhibés par l'administration actuelle appelle la censure de cette chambre et du pays."

Le gouvernement a échappé à cette censure par 17 voix de majorité seulement.

N'empêche pas que tous les faits contenus dans cet acte d'accusation soit vrais.

Aussi M. Fielding qui a répondu à M Foster n'a-t-il pas osé nier. Sa réponse est une répétition des vieilles excuses données depuis deux ans pour atténuer l'effet de cette politique désastreuse.

Vous n'avez pas le droit de nous reprocher notre chiffre de dépenses, parce que le vôtre était assez élevé, nous dit-on.

Ce raisonnement est ridicule.

Les conservateurs ont dépensé, oui, mais là n'est pas la question. Lorsque nos amis dépensaient quarante millions, vous disiez: c'est trop, c'est une honte, c'est une infamie et nous pouvons réduire la dépense de deux à trois millions.

Pourquoi l'avez-vous augmentée de quinze millions?

Voilà la question.

Et vous n'êtes pas capable d'y répondre.

A PROPOS DU CANADA

Nous lisons dans la "Vérité" de Paris:

"M. Hanotaux publiait l'autre jour dans la "Gironde" une lettre où il constatait que nos colonies trop jeunes "ne sont pas encore abordables" pour les émigrants ruraux de France, et qu'il n'y aurait que demi mal si l'émigration rurale française allait coloniser...le Canada.

A ce sujet un de nos amis voyait l'autre jour un journaliste canadien, M. W. J. MacGuire, qui lui a parlé en termes enthousiastes de sa "province natale" de Québec, où les six septièmes de la population sont catholiques et presque tous d'origine française:

On ne trouvera nulle part au monde, a dit M MacGuire, un peuple plus sobre, plus industrieux, plus religieux que ce peuple franco-canadien. Les Canadiens ont toujours été étonnés de l'indifférence des Français pour le sort de leurs frères du Canada. Ils se réjouiront si la lettre de M. Hanotaux dans la "Gironde" attire un peu l'attention de la France sur un pays qui doit lui être resté cher. Après la belle France, il n'y a pas de pays sur la terre qui puisse être plus cher aux catholiques Français que cette nouvelle France où ils trouveront de vrais frères parlant la même langue et priant devant les mêmes autels. Ils n'y perdront pas leurs sentiments français, car dans leurs nouvelles demeures le drapeau tricolore flottera aussi librement que le drapeau anglais.

Le temps est venu pour la vieille France d'aider la Nouvelle France. Pour diverses causes, les catholiques canadiens qui aiment leur pays s'alarment de voir que quelques politiciens franco-canadiens, pour obtenir ou garder des porteteuilles, n'ont pas hésité à sacrifier leurs coreligionnaires dans les provinces de l'Ouest où, avant l'avènement des libéraux, ceux-ci jouissaient des privilèges dont jouit la minorité protestante dans la province catholique française de Québec.

La possession par une race française des bouches du Saint-Laurent, la constitue gardienne de la grande route commerciale entre les Etats grandissants de l'Amérique occidentale, les provinces occidentales du Canada, où affluent tant de richesses agricoles et minérales, et le continent de l'Europe. Les Français ont été les pionniers de la civilisation chrétienne au Canada, et ils perpétueront leur œuvre s'ils participent à l'érection d'une grande nation chrétienne sur les rives du Saint-Laurent, d'une nation qui tiendra dans ses mains la destinée de la plus grande moitié du continent américain."

REOUVERTURE DES CLASSES

La réouverture des classes au collège de Saint-Boniface aura lieu le 30 août, à 7 30 hrs p.m., pour les pensionnaires et les demi-pensionnaires; le 31 août à 8 hrs a. m. pour les externes. L'on s'occupe activement au collège de la rentrée des élèves. Nous avons déjà donné le personnel de la maison. Bon nombre d'améliorations ont été faites; les classes et les salles ont été rajeunies par de fraîches peintures et présentent un aspect très agréable.

Les classes du couvent de Saint-Boniface s'ouvriront le 28 du courant. Depuis l'an dernier, comme on le sait, la direction de cette institution est confiée aux Sœurs de Jésus-Marie. Le cours y est sur le même pied que dans toutes les maisons de cette communauté, dont la réputation, comme le zèle, s'étendent de l'Atlantique au Pacifique. C'est un grand privilège que d'avoir au milieu de nous cette communauté enseignante. Lui confier nos enfants ne peut que nous sourire et nous être d'un grand secours. Que notre confiance réponde au zèle des vénérables religieuses, à leurs aptitudes pour l'enseignement et leur affection pour l'enfance. Faisons notre part pour l'affermissement et le développement de cette maison au milieu de nous. Nous en retirerons une riche moisson de biens de toutes sortes.

Académie Provencher, date encore incertaine.

PERSONNEL

M. D. McNicoll, vice-président du C. P. R., est en ce moment en voyage dans l'ouest canadien.

M. C. Lavoie, ancien résident de St-Boniface et qui se fixe de nouveau ici, vient d'établir un magasin d'épiceries et provisions dans le bloc Royal.

M. S. Hamelin, Canadien-français de Montréal, qui vient de visiter l'ouest canadien a fait à son retour de grands éloges du Manitoba et du Nord-Ouest.

M. Jehan de Froment, de Notre-Dame de Lourdes, est parti vendredi pour Syracuse, N. Y., dans le but d'assister à une réunion des chefs de brigade d'incendie des Etats-Unis et du Canada.

Le Maire Garland, du Portage la Prairie était à Winnipeg jeudi. On sait que M. Garland sera aux prochaines élections l'adversaire de M. Watson, ministre des travaux publics; son élection est arrurée.

NOUVELLE ÉGLISE CATHOLIQUE À WINNIPEG.

Dimanche après-midi, sur l'avenue Selkirk, a eu lieu la bénédiction, par Mgr l'Archevêque, de la pierre angulaire d'une nouvelle église catholique, dédiée au Saint Esprit et spécialement destinée aux Allemands, Polonais et Galiciens. Nous avions préparé un rapport détaillé de cette cérémonie; le manque de temps nous empêche de le publier.

Nous nous contenterons de dire que nous voyons avec joie l'érection de ce nouveau temple qu'on ouvrira prochainement au culte catholique. Cela montre que malgré les difficultés de toutes sortes, notre religion s'implante ici de plus en plus et que nos chefs spirituels savent pourvoir aux besoins de tous, sans distinction de nationalités.

NAISSANCE

Dimanche dernier, Madame Prud'homme, épouse de Son Honneur le Juge Prud'homme, un garçon.

ON DEMANDE un instituteur ou une institutrice, pour le District Scolaire de Saint-Norbert. Le salaire payé sera de pair avec la compétence de l'instituteur, qui devra être capable d'enseigner toutes les matières que comporte le programme scolaire des écoles élémentaires. Toute communication devra être adressée au secretaire du District Scolaire de Saint-Norbsrt, C. H. Pacaud.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'éleves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0 50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Abstrait du procès verbal de la dernière assemblée du Conseil tenue le 1er aout 1899.

Présent :—Wm Fraser préfet ; P. R. Pelletier, Louis Ayotte Alfred Brûlé, Ed. Davis, Chrys. Bérard, Zotique Clément, Conseillers.

Le Greffier lit le procès verbal de la dernière réunion, qui est adopté sur motion de P. R. Pelletier appuyé par Chyrs. Bérard.

Bérard-Brûlé — Que les conseillers Pelletier et Ayotte soient autorisés à inspecter les ponts sur le chemin public entre les sections 15 et 22 et les sections 21 et 22 Tp 3 R. 16, et à les faire réparer, et si nécessaire à les faire reconstruire de manière à ce qu'ils puissent supporter les engins (Tracton) et aussi à faire construite un petit pont sur la coulée entre les lots de Rivière Nos. 239 et 241 ; et que les conseillers Clement et Pelletier, inspectent le pont comme sous le nom de Pont Bernier et fasse faire les réparations nécessaires. Adopté.

Bérard Pelletier—Que la requête de Jules Boire et autres demandant la formation d'un nouveau district scolaire soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée. Adopté.

Pelletier-Ayotte. Que le préfet et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer un billet en faveur de The Fairchild Co. pour la balance due sur graders et que le dit billet soit retenu par le Sec. Trésorier jusqu'à ce qu'il reçoive une lettre garantissant le réparage des parties endommagées des dits "graders." Adopté.

Pelletier-Davis—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à tenir une vente de terrains pour taxes à la salle Municipale au mois de novembre prochain. Adopté.

Clément Pelletier—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à écrire au département des travaux publics et à insister pour que l'arpentage du fossé sur le côté est de la Rivière soit fait le plus tôt possible. Adopté.

Ayotte-Brûlé—Que les comités nommés pour recevoir les " graders " demeurent en force pour conduire l'ouvrage des dits "graders " pour le reste de la saison, avec le conseiller Pelletier comme président pour la partie nord et le conseiller Bérard pour la partie sud ; et que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer pour les ouvrages faits par les dits " graders " sur ordres écrits des présidents des dits comités. Adopté.

Ayotte-Davis—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer (50) cinquante pour cent des ouvrages faits avec le " grader " lorsqu'il aura été autorisé à le faire par le comité en charge de l'ouvrage. Adopté.

Pelletier-Clément—Que le règlement No 134, cercernant le prélevé pour l'année 1899 soit lu une première, une deuxième et une troisième foit et soit adopté. Adopté.

Bérard-Pelletier—Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté. Adopté.

Bérard-Pelletier—Que le conseil s'ajourne jusqu'à mardi le 12 septembre prochain. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec. Trés.,
Mun. de Montcalm.

DE PAR LE MONDE

On ne parle plus du " Kissing Bug," cet insecte dangereux dont tout le pays était naguère menacé et dont notre intelligent confrère du "Naturaliste a fait si bonne justice dans son dernier numéro. Le "Kissing Bug" n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination des nouvellistes en quête de sensations. Cela n'empèche pas que la peur fut universelle, à un moment donné, parmi notre population et jamais nos marchands n'ont vendu autant de moustiquaires que durant les quelques semaines où les journaux nous inventaient les exploits de ces êtres néfastes, battant l'air, jour et nuit, à la recherche de victimes. Après cette blague, il en viendra bien d'autres: car l'expérience prouve que l'homme devient un être de plus en plus gobeur. Les commérages, voilà la pâture intellectuelle de l'avenir !—Pionnier.

Pendant les sept premiers mois les mines de charbons de la Colombie Anglaise ont expédié 436,000 tonnes de charbon à San Francisco, en Alaska et en Chine.

Le " Star " de Montréal est d'opinion que si la mort fauche si souvent au Parlement c'est que les députés se tiennent trop au fumoir et ne prennent pas assez d'exercice.

Léon XIII centenaire ! Voilà ce que prédit le docteur Lapponi dans un article publié, avec l'autorisation du Saint-Père par le journal latin " Vox Urbis." Le docteur décrit les phases de la maladie du Pape et confirme son parfait état de santé actuel. Naturellement, il donne des détails sur le mode de cure suivi et sur l'opération faite en commun avec le docteur Mazzoni. La conclusion est un nouveau témoignage de l'énergie vitale renfermée dans le corps qui semble si débile du Souverain-Pontife.

Le Pape, dit-il, a recouvré ses forces, repris ses anciennes habitudes, et il est à espérer que commençant sa neuvième dizaine d'année, de vie, Sa Sainteté, dans sa valide vieillesse, arrive à devenir centenaire.

Ce pronostic du célèbre docteur sera certainement agréable aux catholiques du monde entier. Léon XIII n'est pourtant pas encore le doyen d'âge des cardinaux, le cardinal Canossa ayant onze mois de plus que Sa Sainteté ; mais le Pape n'en est pas moins le doyen de nomination, comme évêque et comme cardinal, de toute la hiérarchie catholique. La plus ancienne nomination d'un cardinal aujourd'hui existant ne remonte qu'à 1873—vingt ans après !—et c'est celle du cardinal Oréglia, devenu, par suite de la récente mort du cardinal Mertel, doyen du Sacré-Collège.

LES TROIS PARESSEUX

Un gentilhomme se promenait un jour dans son parc quand il aperçut trois compagnons couchés sur l'herbe fleurie.

Allant à eux il leur dit :

—Vous m'avez l'air de trois vrais paresseux. Si je connaissais le plus paresseux des trois, je lui donnerais un souverain (25 francs).

—Vous pouvez alors me le donner, monsieur, dit l'un d'eux, car souvent quand je me sens disposé à dormir je n'ai pas même le courage de fermer les yeux !

—Je suis plus paresseux que cela, fit le second, car lorsque je prends place près du feu pour me chaufier, je me brûlerais plutôt les mollets que de tirer mes jambes en arrière.

Tout cela n'est rien, dit le troisième ; moi, je suis tellement paresseux que si j'étais sur le point d'être pendu, que j'eusse la corde au cou et un couteau bien affilé dans une main, je ne lèverais pas le bras pour couper la corde !

Peste, mon ami, dit le gentilhomme, vous êtes certainement le compagnon le plus paresseux que j'aie rencontré ! Tenez ! tenez ! prenez le souverain.

—Voulez-vous avoir la bonté de le mettre dans ma poche, répliqua sans bouger le bon fainéant.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

M. Rogers, le chef de brigade à Winnipeg vient de donner sa démission.

— L'hôtel-de-ville de Winnipeg vient de subir d'importantes améliorations.

—Le pavage en asphalte, sur l'avenue du Portage à Winnipeg est complètement terminé.

—La Cie du Pacifique se prépare à faire une superbe installation à l'exposition de Paris.

—Les travailleurs de Québce et d'Ontario commencent à arriver, pour aider nos cultivateurs.

—On annonce la mort, à Winnipeg de Z Loiselle, enfant de 13 ans. Ses funérailles ont eu lieu jeudi.

—Pendant la semaine de l'exposition en juillet dernier, il a été voté par les pickpockets plus de $3.300.

—Le gouvernement fédéral va rappeler du Klondyke une parties des forces militaires qu'il y avait envoyées.

—Le C. P. R. a installé récemment, au parloir, des dames à la gare de Winnipeg, une collection des oiseaux de la province.

—La coupe du grain bat son plein partout. La grande majorité des cultivateurs sont très satisfaits de la part qui leur échoit.

—La rivière Saskatchewan vient de déborder à Edmonton. L'eau n'était jamais montée si haut depuis 70 ans. Il y a beaucoup de pertes.

—Les sauterelles ont fait leur apparition en quelques endroits de la province ; vu leur petit nombre elles n'ont cependant pas fait de dommage.

—L'excursion à Ste-Anne-des-Chênes, qu'on avait dû retarder par suite du mauvais état de la voie ferrée, est définitivement fixée au 4 septembre.

—Un nouveau chemin de fer sera sous peu construit au Nord-Ouest. Il partira de Strathcona, passera à Edmonton et ira jusqu'à Yellow Head Pass.

—De riches américains du Nebraska viennent d'envoyer de l'argent aux Doukhobors pour teur permettre d'acheter du bétail. Heureux immigrants que les Doukhobors !

—On annonce la mort de Mme Sarah Payette, de Saint-Vital. La défunte était âgée de 53 ans. Ses funérailles ont lieu vendredi, à la cathédrale. La messe a été chantée par le R. P. McCarthy. Nos condoléancss à M. Payette et à sa famille.

—Il y a quelques jours, à Saint-Albert, avaient lieu les obsèques de feu J. Z. C. Miquelon, de Wetaskiwin. Le service funèbre, chanté par le chœur de la Cathédrale, fut magnifique Le Rév. Père Lestang officiait avec le Rév. Père Grandin, comme diacre, et Rév. Père Dubois, comme sous-diacre. Leur Grandeur, Nos Seigneurs Grandin et Legal, étaient dans leurs stalles.

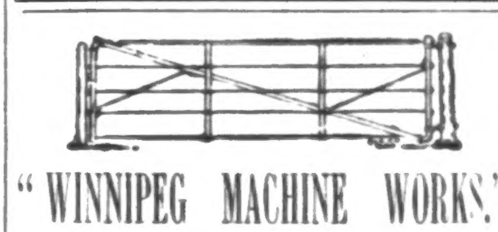
—Des fêtes imposantes à l'occasion du jubilé du Rév. Père Lacombe auront lieu au cours du mois de septembre. Les laïques comme les membres du clergé participeront largement à cette célébration du cinquantième anniversaire de prêtrise du vieux missionnaire.

—Anderson, le jeune homme accusé du vol de septembre dernier, à la banque Molson subit son procès préliminaire en cour de police, à Winnipeg. Sa famille est assez influente dans Ontario et fera des efforts considérables pour le sauver. On croit que des avocats de l'est viendront le défendre.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 22 Août 1899.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 12	à	0 15
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 15
Fromage	0 09	à	0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à	12½
Œufs en boites, la doz	0 16	à	0 18
Patates, le minot	0 75	à	0 80
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 90	à	1 00
Choux, par douzaine	0 25	à	0 60
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à	0 06
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05
GRAINS.			
Blé dur, par minot	0 63	à	63
Avoine, par minot	0 40	à	0 41
Orge "	0 35	à	0 38
FARINE.			
Farine par 100 lbs, Roller Process			1 95
" Strong Baker			1 70
" Manitoba Baker			1 50
" Imperial Baker			1 30
" Supérieure XXXX			1 05
" Nestor			90
Gru, la tonne			12 50
Son, "			9 50
BOIS ET CHARBON.			
Tremble	3 50	à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à	4 50
Charbon dur	8 50	à	8 50
Charbon mou	4 50	à	4 50
FOIN.			
Foin de prairie, 1ère qual.	5 00	à	6 00
Foin pressé, par tonne	5 50	à	6 50



FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 35

"Cette fille est si astucieuse ! pensait-elle, qu'elle peut encore trouver une issue pour échapper de l'impasse où sa honte l'accusera."

Que projetait-elle donc contre Gardella ? Évidemment la dénonciation de Grégoire n'était pas étrangère à ses projets. Elle ne pouvait décemment accuser sa rivale devant tous, et cependant il fallait que l'humiliation de celle-ci fut assez publique pour creuser un double abîme entre elle et les deux hommes qui l'aimaient : Georges et Gontran.

Françoise, qui ne la perdait pas de vue, eut le soupçon de ses mauvaises intentions. Elle garda, comme on dit, le faux pour savoir le vrai, au moyen de la divination par les cartes. Zoé s'y fut prise. Elle ne cacha pas à Françoise qu'elle profiterait de la première occasion, de la présence des Saugru chez les Noirmont pour raconter l'aventure du cimetière. La brave servante eut grand peine à dissimuler son indignation. Dès qu'elle fut libre, elle courut trouver Grégoire et lui apprit les intentions de Zoé. Indigné, lui aussi, il l'autorisa à devancer la délation de Zoé en revelant la vérité sur elle.

" Je perdrai ma place, observa-t-il, mais tant pis ! "

La certitude d'être chassé séance tenante, le fit pourtant hésiter.

Sur ces entrefaites, un hasard ayant rapproché Mademoiselle de Phébade de Françoise, celle-ci ne résista pas au désir de l'instruire de l'aventure arrivée à Zoé.

Naturellement, Antoinette se montra curieuse des moindres détails et ne se gêna pas d'être reconnaissante envers la bretonne.

" Je savais, fit cette dernière, que ma dénonciation ne tomberait pas dans l'oreille d'un sourd, maintenant *advienne que pourra*. La vengeance de Mademoiselle Gardella est en mains sûres. Que Grégoire ferme ou non la bouche à la moldave... je m'en moque.

XXV

Le jour fixé pour le fameux diner arriva : toujours avec son exactitude militaire, le prince de Forbach, à sept heures sonnant, entrait accompagné de son fils, chez la comtesse de Noirmont, La baronne et sa fille étaient déjà dans le salon dont la comtesse et Gardella faisaient les honneurs

Georges se tenait à quelque distance, aux côtés de Madame Rocaresco et de Zoé, parées toutes deux avec un luxe criard, rendu encore plus excessif par une multitude de bijoux dont le mauvais goût eut seul suffi pour les faire remarquer. Zoé, ce jour là paraissait être fort en verve. Elle parlait fébrilement, riait par saccade, et comme toujours et même plus qu'à l'ordinaire, elle narguait, du regard et par ses saillies, Gardella qui avait fini par n'y plus prendre garde.

Les Apettini n'étaient point encore arrivés et, comme la pendule marquait le quart de sept heures, la comtesse impatientee donna l'ordre de servir.

" Le potage fera venir les retardataires, dit-elle, pendant qu'on se rendait dans la salle à manger."

Madame Rocaresco passa la première au bras de Georges. Zoé suivit au bras de Gontran et comme la comtesse avait pris le bras du général, Gardella entra seule, ce qui lui vaut quelques réflexions aimables de la part de ce dernier.

Pour donner raison à la comtesse, les Apettini parurent, en effet, dès que le domestique eut servi le potage.

" Nous sommes en retards protesta le marquis en se hâtant de tendre la main à tout le monde. "

La comtesse l'excusa.

" Ce sont les femmes qui en sont cause, "affirma-t-il en saluant les uns et les autres.

Antoinette tendit, elle aussi la main aux diverses personnes présentes, sauf pourtant à Zoé et cet acte remarqué de Madame de Noirmont amena un pli d'irritation sur son front. De la part de Mademoiselle de Phébade, cette impolitesse évidente ne s'expliquait pas. Il est vrai qu'Antoinette était d'une pâleur livide et semblait, de même que Zoé, être fort agitée. seulement son émotion se traduisait différemment. Au lieu d'être en verve ainsi que sa rivale, elle était silencieuse. Ses lèvres minces n'avaient pas une goutte de sang , et elles étaient si serrée l'une contre l'autre qu'à peine s'entrouvaient-elles pour laisser passes le mots. L'affront que lui infligea Mademoiselle de Phébade, loin de tarir l'entrain de Zoé, ne fit, au contraire, que l'accroitre. Elle parlait et riait plus fort à elle seule que tous les invités ensemble, bien que Georges son voisin de table, ne lui donnât pas suffisamment la réplique.

Antoinette se montra d'une amabilite exagérée envers Gardella.

Françoise, par prudence s'était bien gardée d'apprendre à Mademoiselle de Phébade l'accusation portée par Grégoire contre l'orpheline, ne voulant pas qu'elle apprit par sa bouche un fait capable de nuire à la protégé de la comtesse.

" Elle le saura bien assez tôt, se dit-elle. "

Il résulta de son silence qu'Antoinette, quoique prevenue par elle que Zoé se proposait de calomnier Gardella, ignorait la nature de la calomnie.

Il est possible qu'autrement elle se fut montrée plus réservée à son égard.

Zoé se trouvait en face de Gardella. Georges, assis près de la moldave, faisait presque vis-à-vis, à Gontran, Antoinette etait entre célle-ci et le général, La conversation languit d'abord. Malgré l'animation de Zoé, on n'entendait que le bruit des cuillères dans les assiettes.

Quelqu'un, à cet instant, eut l'idée de rapporter, en le blâmant, un cancan en cours dans la presse et le monde, contre une femme jusque là honorée.

" Heureuseusement, dit Apettini, que la voix publique est le plus faillible des oracles. "

Zoé tressauta.

" J'aime à vous l'entendre affirmer marquis, s'écria-t-elle, car cette horrible voix publique n'épargne personne, pas même les jeunes filles les plus pures. "

Cette brusque sortie provoqua un silence général, tous sentirent qu'elle faisait une allusion à une personne connue, peut-être présente.

"De qui veux tu parler ? demanda la baronne.

—Je prie, en grâce qu'on ne m'interroge pas. "

La comtesse parut intriguée. Elle dit :

" Pourriez-vous nommer quelqu'un? "

Et ses regards s'attachèrent curieux sur Zoé. Zoé feignit d'hésiter.

"Oui, si j'y étais forcée. "

Antoinette la toisa.

" Nous ne vous y obligeons pas, néanmoins vous nous feriez plaisir. "

Brusquement Zoé se tourna vers Gardella.

" Quoique cet avis puisse ne pas être celui de la personne que je suis dans la nécessité de mettre sur la sellette, je vais raconter le fait, puisque c'est le vœu de tous le monde. "

La passion l'aveuglait à ce point qu'elle ne sentit pas la suprême inconvenance qu'elle allait commettre et, au contraire, encouragée par la surprise que ses paroles causaient et la curiosité qu'elles avaient soulevée, loin d'hésiter sa voix se fit plus vibrante et son regard plus assuré, se posant en dénonciateur sur Gardella, elle commença :

" Une jeune fille, vivant dans le grand monde et y jouissant d'une réputation intacte, a été aperçue seule dans un lieu isolé en tête à tête avec un jeune homme qui lui serrait les mains. "

Gardella se souvint de la scène du cimetière et son visage s'empourpra.

Ce détail n'échappa à personne, elle le comprit et baissa la tête. Georges aussi avait rougi. Il eut malgré sa rancune pitié d'elle.

"Pourquoi te troubles-tu Gardella ? dit-il, tu es irréprochable, le seul coupable c'est moi. Il est juste que je le proclame et le prouve. "

Il raconta d'une voix nerveuse ce qui s'était passé entre lui et la jeune fille sur la tombe de Fatma.

Madame de Noirmont clignait des yeux avec dédain et dévisageant sa protegée, elle grommela sourdement:

" Je m'explique que tu n'aies pas voulu être accompagnée ce jour-là. "

Zoé était visiblement contrariée d'apprendre que Georges était l'homme incriminé, quant à la baronne elle rayonnait

" Zoé savait bien ce qu'elle disait, pensa-t-elle, en affirmant que Gardella n'irait pas au château. "

Apettini attendait avac impatience que la jeune fille se defendit, mais elle se taisait.

" Gardella était sincère, déclara Georges relevant les paroles de la comtesse, je le jure sur mon honneur. J'étais présent lorsqu'elle exprima le désir d'aller prier seule sur la tombe de sa mère, et je l'y ai rejointe à son insu, pour la forcer de m'accorder l'explication qu'elle me refusait.

Gontran était atterré, le général lui-même ne trouvait pas une parole pour soutenir la fille de Raynal. Les protestations de Georges ne justifiaient pas Gardella, et il se fit un silence contraint et pénible

Irrité contre Zoé à cause de ce scandale, le jeune comte la regarda en face et lui dit à mi-voix :

" Je suis au regret de ce qui arrive, mademoiselle, mais un coupable tel que moi ne saurait maintenant elever ses pretentions jusqu'à vous, je vous rend votre parole et je reprends la mienne. "

Un cri de rage faillit s'échapper des lèvres de l'accusatrice de Gardella. Cette fois encore sa méchanceté tournait contre elle, et pourtant un châtiment plus terrible lui était réservé. Antoinette prit la parole.

" Je voudrais prouver à mademoiselle Rocaresco combien la voix publique est peu digne de foi en lui racontant, à mon tour, une histoire de jeune fille qui l'intéresse. "

Un murmure désapprobateur courut parmi les convives.

" Si c'est encore pour établir des personnalités, dit la comtesse, je souhaite qu'on s'en tienne là.

—Je ne puis le nier, avoua mademoiselle de Phébade, c'est, en effet, pour établir une nouvelle personnalité, seulement, comme c'est à titre de revanche au profit de Gardella, il me semble que ce ne serait pas agir avec impartialité que de me défendre de raconter mon histoire.

A Suivre